

Médiathèque Municipale

Info aux parents d'élèves

Mme Laurence Dimster, employée municipale à la bibliothèque, accueillera les enfants de l'école communale le jeudi, par classe, accompagnés de leur enseignant.

Elle enregistrera les prêts et les retours et assurera le suivi.

Nous rappelons :

- qu'un seul livre par enfant et par semaine peut être emprunté dans le cadre scolaire
- que l'enfant ne pourra emprunter un livre qu'en rendant le précédent
- que le livre doit être rendu en bon état
- qu'en cas de perte ou de détérioration le livre devra être remplacé ou remboursé
- que le livre doit être transporté à l'abri des intempéries et avec soin

Les livres empruntés pendant l'école :

- doivent être rendus au cours de la permanence « école » (le jeudi sauf empêchement de l'enseignant ou de la bibliothécaire)
- seront délivrés avec un marque page « école » pour les distinguer des prêts effectués pendant les heures d'ouverture au public (lundi et jeudi de 15h30 à 18h30)
- doivent faire l'objet d'une autorisation parentale (ci jointe à rendre à l'enseignant le mardi 11 septembre au plus tard)

Nous vous souhaitons de bonnes lectures pour vos enfants !!

La Directrice
S.Vasseur

Le responsable de la bibliothèque municipale
J.C.Renaux